

# 6 Co'pains paysans : un magasin qui rassemble producteurs, artisans et commerçants

Bretagne

## Contexte local

Saint-Pierre-de-Plesguen est une petite commune du Pays de Saint Malo, avec une dynamique commerciale assez faible. Depuis plusieurs années, une productrice animait un magasin de producteurs, avec son pain pour produit central.

## Descriptif de l'initiative

En 2013, cette personne a souhaité faire passer le magasin du statut de magasin individuel à celui de magasin collectif. Un noyau d'une demi-douzaine de personnes s'est constitué pour réfléchir à la démarche. Ils ont sollicité l'accompagnement d'Accueil Paysan Ille-et-Vilaine.

Les objectifs de l'accompagnement étaient :

- de définir les attentes, les objectifs et les limites de chacun par rapport à ce magasin ;
- de préciser les disponibilités des uns et des autres ;
- de fixer les règles de fonctionnement.

Début 2014, une association a été créée pour porter le magasin : Co'pains Paysans. Elle a pour objectif de développer la consommation de produits locaux et bio, notamment via le magasin. Elle est dirigée par deux personnes : l'une a le statut d'artisan et l'autre d'agriculteur. Les membres du conseil d'administration sont agriculteurs, artisans et commerçants.

## Partenariat et son évolution

La démarche est très autonome, hormis l'accompagnement par Accueil Paysan. En 2014, suite à la mise en vente du local du magasin, le collectif a fait appel à la commune pour trouver de nouveaux locaux.

Le partenariat agriculteurs / artisans / commerçants fonctionne bien.



## Bénéficiaires

- Les consommateurs, qui bénéficient :
  - de produits locaux au prix pratiqué sur les marchés de plein vent,
  - d'une offre élargie, grâce à la coopération producteurs / artisans / commerçants (pain, légumes, viande, fromages, vin et bière, produits Artisans du Monde)
- Les producteurs qui développent de nouveaux débouchés.

## Difficultés relevées

La réflexion a mis en avant plusieurs points pouvant poser des difficultés :

- Les règles d'entrée et de sortie du magasin ;
  - L'organisation des permanences ;
  - La relation entre le temps passé pour le magasin et la marge appliquée par le magasin.
- A l'heure actuelle, c'est l'organisation des permanences qui pose des difficultés.

Pour un magasin de producteurs, il est possible de mettre en place une banque de travail : le temps passé par chaque agriculteur est noté, et donne lieu à un bilan mensuel ou annuel. Un temps de permanence est défini pour chaque personne, en fonction de son chiffre d'affaires dans le magasin. L'objectif est que chacun ait

**6** un solde nul en fin de période. Il est toutefois envisageable de payer des contreparties si nécessaire sans pour autant faire appel au salariat.

Cependant, ce système est réservé aux personnes en statut agricole, en vertu de l'autorisation à l'entraide accordée aux agriculteurs. Les artisans et commerçants ne peuvent donc pas en faire usage.

Les membres du magasin se contentent donc d'enregistrer leurs permanences, qui se font de manière bénévole, sans paiement de contreparties.

Par ailleurs, la question se pose de savoir comment gérer le manque de disponibilité de certains membres du groupe : faut-il qu'ils changent de statut (passage du statut de « membre actif » gérant des permanences à celui « d'apporteur extérieur » auquel une marge plus élevée est appliquée ? salariat envers d'autres membres du groupe ?)

La question doit être traitée à la fin de l'année 2015.

### Pour en savoir plus...

Accueil Paysan Ille-et-Vilaine  
Vanessa Drouot / [coordination35@accueil-paysan.com](mailto:coordination35@accueil-paysan.com) / 02 99 77 09 54